

**Une voix:** Il en a été de même de votre côté.

**M. Aiken:** Je n'ai pas dit le contraire. Les honorables députés d'en face s'imaginent que je vais présenter un seul aspect de la question, ce qui n'est pas le cas. Toutefois, j'attirerais l'attention sur le fait que beaucoup d'autres sont entrés dans la Chambre.

**M. MacEwan:** Six.

**M. Crouse:** Sept.

**M. Aiken:** Je fais ce rappel au Règlement parce qu'il y avait du désordre dans la Chambre pendant la prise du vote du comité, et je crois qu'on devrait le mentionner. Je pense aussi qu'on devrait faire quelque proposition pour empêcher que la chose ne se répète à l'avenir. La présidence pourrait peut-être informer la Chambre du moment où les députés ne doivent pas entrer à la Chambre, lors d'un scrutin, en particulier lorsque le président s'est levé pour mettre la question aux voix.

**M. Winkler:** Monsieur le président, relativement au rappel au Règlement, et le résultat du vote étant ce qu'il est, comme mon honorable ami vient de le dire, je pense qu'il y a peut-être eu, des deux côtés de la Chambre, violation de ce qu'on estime être le Règlement. Néanmoins, l'honorable député de Renfrew-Sud et le ministre des Pêcheries sont l'un et l'autre entrés après la mise aux voix, et tandis qu'on comptait les voix, ce qui est contraire au Règlement.

**M. Lloyd:** Monsieur le président, en ce qui concerne le rappel au Règlement, je ne sais pas comment vous pourriez résoudre la question. Il se trouve que de l'endroit où je siège, de ce côté-ci, je fais face aux portes qui se trouvent derrière le rideau, du côté opposé de la Chambre, et ce qu'a dit l'honorable représentant est vrai aussi des honorables vis-à-vis. Combien sont entrés ou ne sont pas entrés, je n'en sais rien; mais je sais fort bien qu'après la mise aux voix, la porte du côté de l'opposition s'est ouverte plusieurs fois.

**M. Winkler:** Nommez-les!

**M. Lloyd:** Je le pourrais, mais n'en ferai rien.

**M. Winkler:** Monsieur le président, moi, je pourrais en nommer cinq autres qui sont entrés ici, mais je n'ai pas l'intention de m'en plaindre, car c'est un fait connu et dont tous les députés ont été témoins. La même chose s'est produite de notre côté, à ce moment-là. Mais j'ai cité deux cas précis où des députés

sont entrés dans la Chambre et ont voté après la mise aux voix, ce qui n'a pas eu lieu de ce côté-ci de la Chambre.

**M. Greene:** Monsieur le président, au sujet du rappel au Règlement, comme il a été question de moi, qui suis l'un des membres les plus en évidence de la Chambre... (*Exclamations*) et de ceux dont la présence serait remarquée par le whip de l'opposition officielle, je rappellerai que, si je connais bien le Règlement, on a le droit de voter si l'on se trouve en deçà du mur arrière.

**M. Nugent:** C'est dire que vous ne connaissez pas le Règlement. Lisez-le.

**M. Greene:** Plusieurs vis-à-vis sont venus après la mise aux voix. La plupart d'entre eux ont si peu d'importance, que je ne les ai même pas remarqués. J'ai vu simplement qu'un troupeau de moutons s'est avancé après la mise aux voix. D'après mon interprétation du Règlement, dès qu'on est en deçà du mur arrière de la Chambre, on peut entrer. Si la mise aux voix avait eu lieu plus tôt pendant que les honorables vis-à-vis faisaient leur obstruction, il n'y aurait même pas eu dix membres de l'opposition officielle au comité.

**M. Cardiff:** Ce n'est pas vrai.

**M. Greene:** A mon avis, la mise aux voix s'est faite dans des conditions normales et il est malheureux que l'obstruction de l'opposition n'ait pas porté fruit. Je leur suggère de cesser de pleurer et de se mettre au travail.

**M. Fairweather:** Le député me permet-il de lui poser une question? A-t-il tardé à venir à la Chambre pour la même raison que lors d'une autre mise aux voix? L'a-t-on demandé au téléphone?

**M. Greene:** J'ai été présent en cette enceinte et à l'intérieur de la Chambre des communes tout l'après-midi, non pas comme certains vis-à-vis qui sont venus au dernier moment, uniquement en vue de voter, malgré l'obstruction systématique qu'ils ont menée durant tout l'après-midi.

**M. Barnett:** Monsieur le président, j'ai déjà invoqué le Règlement sur une question similaire alors que nous prenions un vote en comité; je crois qu'à ce moment ce n'était pas vous qui présidiez. Si je me rappelle bien, cette question devait être étudiée et une décision rendue. Cependant, je me souviens que le président a dit alors que le Règlement stipulait clairement qu'un député qui n'occupe pas son siège lorsque débute le comptage des